

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent cinquième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 12 juin 2019, à 15 h 5

Président : M. Jorge Valero..... (République bolivarienne du Venezuela)

GE.19-11607 (F) 270320 270320



* 1 9 1 1 6 0 7 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en espagnol*) : Je déclare ouverte la 1505^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, comme annoncé précédemment, les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour feront l'objet d'une séance thématique cet après-midi. L'Ambassadeur Yury Ambrazevich, Représentant permanent de la République du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, et M^{me} Kerstin Vignard, Directrice adjointe de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, ont tous deux été invités en qualité d'intervenants et s'exprimeront devant la Conférence sur ces points de l'ordre du jour.

Je propose qu'après avoir entendu les exposés, les discussions de fond du reste de la journée soient menées dans un cadre informel. Dès lors, après les interventions de nos deux invités, je lèverai la séance plénière officielle pour laisser la place à un débat informel. À l'issue de vos échanges, je clorai la séance informelle et rouvrirai la séance plénière officielle, afin de donner la parole aux délégations qui souhaiteraient s'exprimer.

Chers collègues, permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Yury Ambrazevich, Représentant permanent de la République du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. Votre Excellence, vous avez la parole.

M. Ambrazevich (Bélarus) (*parle en russe*) : Je souhaiterais d'abord remercier l'Ambassadeur Jorge Valero pour cette occasion de mener un débat de fond sur les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour de la Conférence. Comme vous le savez, nous avons pu examiner ces questions de façon plutôt approfondie l'année dernière dans le cadre de l'organe subsidiaire 5. Nous avons tenu sept réunions, dont quatre réunions thématiques auxquelles d'éminents experts ont été invités. Le rapport publié sous la cote CD/2141 a également été approuvé.

Nous nous sommes penchés sur des sujets transversaux importants, et les travaux que nous avons menés dans ce contexte pourraient avoir une incidence sur l'aboutissement des points « traditionnels » de l'ordre du jour et sur l'efficacité de l'ensemble des travaux de la Conférence. Au cours des réunions d'experts, nous avons étudié des questions liées aux innovations scientifiques et techniques ainsi qu'aux risques afférents à l'acquisition de nouveaux types d'armes de destruction massive. Nous nous sommes penchés sur la cybersécurité et la militarisation de l'intelligence artificielle, la prolifération des armes de destruction massive parmi les acteurs non étatiques, le désarmement général et complet, ainsi que le renforcement des mesures de confiance et de la transparence. De nombreux aspects des questions que nous avons examinées sont au centre des préoccupations du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, y compris la partie du Programme de désarmement du Secrétaire général intitulée « Le désarmement pour les générations futures ».

La biologie de synthèse, les cybermenaces, l'utilisation de l'intelligence artificielle et de systèmes d'armes létaux autonomes, le risque que présente l'acquisition, par des acteurs non étatiques, d'armes de destruction massive et de matériaux et technologies connexes : voici une liste loin d'être exhaustive des risques mis en évidence dans cette salle par les experts et les délégations.

Nous estimons, dans l'ensemble, que les discussions menées ont confirmé que les États membres souscrivaient à des approches différentes quant à la manière de considérer ces questions et au rôle potentiel de la Conférence dans le processus. Dans le même temps, aucun des États membres ne met en doute la nécessité d'évaluer les risques liés aux innovations scientifiques et techniques.

Les débats ont également porté sur la nécessité impérieuse d'une plus grande responsabilité de la part des chercheurs lorsqu'ils mettent au point des inventions et sur l'importance de la quête d'un équilibre entre la réalisation de progrès scientifiques et techniques à des fins pacifiques et la prévention d'une utilisation abusive de la technologie, y compris la technologie à double usage.

En tant que coordonnateur de l'organe subsidiaire 5 et, de manière générale, en tant que représentant d'un pays qui n'est pas indifférent à cette question, je souhaiterais que la

Conférence participe plus activement aux efforts déployés pour prévenir l'utilisation d'innovations scientifiques et techniques à des fins de destruction. Au vu de l'évolution rapide des progrès scientifiques et techniques et des nouvelles technologies, les sujets traités par l'organe subsidiaire 5 en 2018 pourraient être qualifiés d'intersectoriels et de connexes à tous les aspects du désarmement et de la non-prolifération.

Nous sommes d'avis que le moment est venu de mettre un terme à la pratique consistant à opérer une distinction entre les points essentiels de l'ordre du jour de la Conférence et les autres points. Les problématiques examinées sous les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour doivent être traitées sur un pied d'égalité avec le désarmement nucléaire, la non-prolifération, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Les mesures préventives que la Conférence peut prendre en réaction à ces menaces contribueront de manière substantielle à la non-prolifération et à la consolidation de la sécurité internationale. Des dispositions visant à améliorer la transparence et les mesures de confiance permettront d'apaiser les tensions et de parvenir à la désescalade que beaucoup attendent avec tant d'impatience. Comme dans le cas du désarmement nucléaire, nous estimons qu'il serait préférable d'opter pour une approche échelonnée et progressive, ce qui exigerait de notre part de prendre des décisions simples, efficaces et significatives.

S'agissant des nouveaux types d'armes de destruction massive, une mesure préventive pourrait être d'établir un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'incidence des innovations scientifiques et techniques sur la sécurité industrielle. Il ne s'agit pas là d'une approche nouvelle pour le système des Nations Unies. Une recommandation analogue figure dans le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. Elle préconise d'examiner ces facteurs sous l'angle de la promotion d'un droit au travail stable et durable. C'est une notion intéressante.

De l'avis de nombreux chercheurs, la technologie de l'intelligence artificielle pourrait devenir une véritable arme de destruction massive. D'autres instances se penchent déjà sur la question : la Convention sur les armes inhumaines envisage la possibilité de l'emploi de l'intelligence artificielle pour la fabrication de systèmes d'armes sur la base d'armes classiques. Tout récemment, le G20 a examiné et, comme l'ont relaté les médias, approuvé des principes sur l'utilisation de l'intelligence artificielle. La nécessité que les systèmes d'intelligence artificielle soient robustes, sûrs et sécurisés tout au long de leur cycle de vie et qu'ils ne présentent pas de risques inacceptables a été reconnue comme un principe directeur.

La Conférence pourrait-elle considérer l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'optique de garantir l'absence de risques inacceptables pour la sécurité mondiale ? Je pense que c'est possible.

La Conférence pourrait en outre examiner la question relative à la nécessité d'empêcher les armes de destruction massive de tomber aux mains d'acteurs non étatiques. Le point 6 de l'ordre du jour porte sur une initiative visant à élaborer une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique.

Quelle en serait la valeur ajoutée ? À mon sens, sa valeur ajoutée résiderait au minimum dans l'élaboration de règles et de procédures précises et uniformes pour empêcher que des armes chimiques et biologiques ne tombent aux mains d'acteurs non étatiques, principalement en cas de conflits, mais aussi pour détruire les armes chimiques et biologiques et l'équipement utilisé pour les fabriquer confisqués à des acteurs non étatiques.

Même si nous ne pouvons-nous accorder que sur ces dispositions très restreintes, il s'agira là d'une contribution directe que la Conférence pourra présenter au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale.

Avancer sur les questions liées à la transparence – notamment le rôle des nouvelles technologies s'agissant d'assurer la transparence – nous aidera à progresser vers l'objectif d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Nous estimons que la réalisation de cet objectif, énoncé au paragraphe 8 du Document final de la

première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, recouvre pleinement les questions dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Lors du débat de haut niveau cette année, le Bélarus a une nouvelle fois proposé des mesures que la Conférence pourrait, à notre sens, demander que l'on prenne.

Premièrement, la Conférence pourrait demander au Secrétaire général d'élaborer un rapport détaillé sur les risques et les défis que présentent les nouvelles technologies pour la paix internationale et la non-prolifération. Un tel rapport offrirait une vue d'ensemble bien plus complète des technologies potentiellement dangereuses et des risques y afférents.

Deuxièmement, la Conférence pourrait se pencher sur des exemples concrets tirés des meilleures pratiques de différents États face aux risques et défis potentiels liés aux nouvelles technologies. Nous sommes d'avis qu'il importe également de réfléchir à la possibilité de les systématiser et de les universaliser. Le processus pourrait aboutir à la formulation de règles ou de principes de conduite visant à prévenir l'utilisation malveillante d'innovations scientifiques et techniques.

Troisièmement, nous avons proposé de passer à l'étude et à la systématisation de mesures nationales visant à contrer les efforts déployés par des acteurs non étatiques pour acquérir des armes de destruction massive. Cette activité, qui relève du mandat de la Conférence, constituera une contribution précieuse à l'action menée par les Nations Unies dans les domaines de la non-prolifération et de la lutte antiterroriste.

Une conférence internationale de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme au moyen d'approches novatrices et de technologies nouvelles et émergentes se tiendra à Minsk les 3 et 4 septembre prochains. Cet événement est organisé conjointement par le Bélarus, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

La conférence portera sur trois thèmes principaux : l'utilisation abusive des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle par les terroristes ; l'utilisation des nouvelles technologies pour renforcer les capacités de détection ; et la définition d'approches et de stratégies nationales, régionales et internationales pour faire face à l'utilisation abusive des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle dans le cadre d'activités terroristes. Nous espérons que cette conférence internationale contribuera de manière substantielle aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour enrayer le terrorisme et lutter contre l'utilisation abusive des nouvelles technologies. Nous prévoyons de présenter à la Conférence du désarmement les conclusions tirées lors de l'événement.

Je vous rappelle également qu'en 2020, le Bélarus, comme il l'a déjà fait par le passé, soumettra pour examen, à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, un projet de résolution intitulé « Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement ». Cette résolution est directement liée aux activités que nous menons ici, dans cette salle. Nous invitons les États à réfléchir à la manière dont cette résolution pourrait donner un nouvel élan aux travaux de la Conférence.

Pour conclure, je tiens à dire que le Bélarus est disposé à coopérer de manière constructive avec tous les États membres de la Conférence sur ces questions.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre intervention. Je donne à présent la parole à M^{me} Kerstin Vignard, Directrice adjointe de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Madame, vous avez la parole.

M^{me} Vignard (Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'exprimer devant la Conférence du désarmement concernant l'évolution de la situation depuis la publication du rapport du 11 septembre 2018 de l'organe subsidiaire 5.

Mes observations porteront principalement sur deux thèmes de ce rapport, abordés respectivement dans la section B, sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la cybersécurité, et la section C, sur la militarisation de l'intelligence artificielle.

Pour ce qui est des TIC et de la cybersécurité, les circonstances ont considérablement évolué depuis la publication du rapport de l'organe subsidiaire à l'automne dernier. Je vais m'attarder sur deux changements significatifs : les processus engagés en 2019 par l'Assemblée générale et l'accent mis sur les approches multipartites dans le cadre de ces deux processus.

Comme beaucoup d'entre vous le savent déjà, en octobre dernier, les travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale ont débouché sur l'adoption de deux résolutions par l'Assemblée générale sur les technologies de l'information et des communications, établissant deux processus concomitants qui seront lancés cette année. Il s'agit d'abord de la résolution 73/266, adoptée à l'initiative des États-Unis, qui établit le sixième Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Ce groupe réunira 25 États sous la présidence du Brésil – représenté par notre ambassadeur, M. De Aguiar Patriota –, et tiendra quatre sessions entre 2019 et 2021. La première réunion se déroulera en décembre de cette année, la deuxième et la troisième, en mars et en août de l'année prochaine, et la dernière, en mai 2021. Bien que le mandat soit assez similaire aux précédents mandats du Groupe, deux nouveaux éléments sont à noter. Tout d'abord, cette résolution prévoit deux types de mécanismes de consultation. Il y aura des consultations régionales, notamment avec le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation des États américains et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – et je pense que la Ligue des États arabes a également été ajoutée à cette liste. Les premières consultations régionales se tiendront à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe la semaine prochaine à Bratislava et seront suivies peu après de la réunion avec l'Union européenne. Il existe aussi un deuxième mécanisme de consultation, avec l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, similaire à ce qui s'est fait, par exemple, avec le tout récent Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le deuxième élément nouveau de la résolution est qu'elle invite les États à faire part de leurs vues sur le droit international, lesquelles seront annexées au rapport du Groupe. Comme bon nombre d'entre vous le savent déjà, le droit international et la manière dont il est appliqué constituent un thème récurrent des réunions du Groupe depuis 2004, donc l'annexion des positions nationales à ce sujet pourrait ouvrir la voie à un débat plus productif au sein du Groupe.

La deuxième résolution est évidemment la résolution 73/27, adoptée à l'initiative de la Russie, qui prévoit la constitution d'un groupe de travail à composition non limitée ouvert à tous les États Membres. Ce groupe sera présidé par la Suisse et tiendra trois sessions : une première session en octobre, une deuxième en février de l'année prochaine, et une session finale l'été prochain, en juillet. Cette résolution prévoit également des mécanismes de consultation, axés sur une réunion intersessions avec l'industrie, les organisations non gouvernementales et les milieux universitaires.

La semaine dernière, à New York, se sont tenues la séance d'organisation du Groupe de travail à composition non limitée et la conférence annuelle de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) sur la stabilité dans le cyberspace. La séance d'organisation s'est déroulée très rapidement et sans accroc, avec l'élection de la présidence et une entente sur le Règlement intérieur. Dans la période qui a précédé la séance d'organisation ainsi que lors de notre conférence d'une journée la semaine dernière, nous avons pu constater, parmi les acteurs non étatiques, un grand intérêt pour les processus et un engouement pour la participation aux mécanismes de consultation.

Le Groupe d'experts gouvernementaux et le Groupe de travail à composition non limitée offrent à la communauté internationale l'occasion de consolider et de mettre en œuvre les normes, règles et principes de comportement responsable dans le cyberspace, de renforcer la coopération et de contribuer à la prévention et au règlement pacifique des cyberconflits. Jusqu'à présent, les États – et a fortiori les autres parties prenantes – n'ont guère eu l'occasion de participer à ce débat, en raison du caractère restreint de ces groupes, et en conséquence, il est possible que ce thème soit perçu comme n'étant du domaine que

de certains États. Je pense que l'actualité à travers le monde nous montre que ce n'est plus le cas.

Il est vrai également que la contribution des parties prenantes sur ces questions prend de l'ampleur, qu'elle est de plus en plus utile et que son impact est croissant. D'une part, il est de plus en plus reconnu et accepté que les acteurs non étatiques ont un rôle crucial à jouer dans ces débats et un rôle encore plus crucial à jouer dans la mise en œuvre des conclusions qui en sont tirées. Si la plupart des recommandations formulées jusqu'à présent par les groupes d'experts gouvernementaux sont rédigées à l'intention et à l'attention des États, il n'est pas possible, par exemple, de traiter des questions liées à la sécurité des chaînes d'approvisionnement ou de la divulgation des vulnérabilités sans une coopération étroite avec le secteur privé. D'autre part, il est clair que de nombreux États ne sont pas totalement à l'aise, ou même familiers, avec cette approche multipartite des questions liées à la sécurité internationale et qu'ils se trouvent d'une certaine manière en terrain inconnu au niveau national.

La semaine dernière, nous avons eu écho de questions que vous pourriez souhaiter voir abordées, qui ont été mentionnées comme des points de blocage ou des préoccupations. Il s'agit tout d'abord de la manière de concevoir le caractère évolutif des menaces. Chacun des rapports du Groupe commence par une section dressant l'état des lieux de la menace. La situation a considérablement changé depuis le dernier rapport de consensus en 2015. Par exemple, un gouvernement s'est fait voler une partie de son cyberarsenal, dont des composants ont ensuite été lâchés dans la nature au travers de Petya et NotPetya. Comme vous le savez, certaines entreprises ont fait état de centaines de millions de dollars de dégâts suite à ces attaques. Des services nationaux de santé et d'autres infrastructures critiques ont également été touchés.

Nous avons assisté au siège numérique de villes entières, le dernier exemple en date étant Baltimore, dans le Maryland, où un grand nombre de bureaux de l'administration ne sont plus opérationnels en raison d'une attaque par logiciel rançonneur. Nous avons vu des tentatives de cybergérence dans les élections dans des États aussi variés que la Norvège, Israël, le Brésil et Singapour. Des attaques majeures ont été perpétrées contre le système financier, dont l'attaque de 2016 contre la banque centrale du Bangladesh, lors de laquelle plus de 100 millions de dollars ont été volés. Et, bien sûr, il y a les progrès techniques dans les domaines de l'apprentissage automatique, de l'Internet des objets et des réseaux de cinquième génération, et les surfaces d'attaques qu'ils présentent.

Un autre élément dont vous pourriez souhaiter vous préoccuper est, bien entendu, est l'affaiblissement des normes qui ont déjà été agréées, notamment dans les rapports de 2015 et de 2013 du Groupe. Le rapport de 2015, en particulier, a été adopté par consensus par l'Assemblée générale, qui a déclaré que les recommandations formulées dans ce rapport devraient guider les États dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications. Il serait bon de s'appuyer sur cette reconnaissance.

Vient ensuite, évidemment, la question de la vision de la manière dont s'applique le droit international, un point auquel j'ai fait allusion tout à l'heure. Au cours des débats menés dans le cadre de l'organe subsidiaire l'année dernière, certaines délégations ont soulevé la question de savoir si un nouvel instrument juridique était nécessaire ou si le droit international en vigueur était suffisant.

Le dernier point – et il s'agit là d'un sujet évoqué à plusieurs reprises lors de notre conférence la semaine dernière – portait sur la manière de faire en sorte que ces processus, en particulier le Groupe de travail à composition non limitée, restent centrés sur les questions relevant de la Première Commission et qu'ils ne dévient pas sur d'autres sujets, tels que la vie privée, la gouvernance d'Internet, le terrorisme et les droits de l'homme, qui sont traités par d'autres commissions et organes de l'Organisation des Nations Unies.

Je mentionnerai également juste en passant que lundi, nous avons assisté au lancement du rapport du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique du Secrétaire général. Après une année de consultations et de débats multipartites intenses au sein du Groupe, ce dernier a publié un rapport, dans lequel il recommande l'élaboration d'un engagement mondial sur la confiance et la sécurité numériques. Le Groupe affirme qu'un

tel engagement pourrait renforcer la mise en œuvre de normes existantes ou agréées, notamment celles figurant dans les rapports du Groupe d'experts gouvernementaux.

Je vais à présent passer à la section du document CD/2141 consacrée à la militarisation de l'intelligence artificielle, qui porte en grande partie sur le débat autour des systèmes d'armes létaux autonomes dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques et, étant donné que la plupart d'entre vous participent activement au processus de la Convention, je ne ferai pas le point sur les discussions menées dans cette enceinte.

Je souhaiterais plutôt vous inviter à examiner les applications militaires de l'intelligence artificielle dans des objets autres que les systèmes d'armes. Chaque semaine, nous pouvons lire un article ou entendre un commentaire dans les médias sur l'imminente course aux armements dotés d'intelligence artificielle (IA). À la lecture de ces articles, force est de constater qu'il est rare qu'ils traitent véritablement des technologies de plus en plus autonomes dont nous discutons dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. La plupart du temps, ces articles ne parlent pas du tout des armes. Ils portent sur la concurrence stratégique mondiale qui fait rage dans le secteur de l'intelligence artificielle, qu'il s'agisse de la supériorité économique ou technologique, et peut-être même sur certaines applications militaires, mais pas sur les armes à proprement parler.

À titre personnel, je reste sceptique quant au concept de course aux armements dotés d'IA. Je pense par contre que nous devrions sans doute envisager la maîtrise des armements dotés d'IA ou y réfléchir de manière plus approfondie. Il convient peut-être de se demander si des applications militaires de l'intelligence artificielle en dehors des systèmes d'armes créent des conditions de vulnérabilité ou d'instabilité face auxquelles nous aurions normalement recours à la maîtrise des armements. Et par « applications en dehors des systèmes d'armes », j'entends les outils militaires d'aide à la décision, les systèmes de commandement et de contrôle, les décisions en matière de détention, la sélection de cibles prédites, les évaluations des dégâts, la reconnaissance et le traitement des images – le projet Maven par exemple –, ou des objets tels que des afficheurs optiques HUD, comme HoloLens. Comme tout le monde dans cette salle le sait, les mesures de maîtrise des armements servent divers objectifs : elles peuvent créer de la stabilité, codifier des normes juridiques ou promouvoir le respect du droit international humanitaire. La maîtrise des armements peut répondre à un risque ou permettre de renforcer la sécurité des systèmes, elle peut nous aider pour ce qui est de notre éthique et de nos valeurs, et il ne s'agit là que de quelques-uns de ses objectifs. De tels objectifs semblent souhaitables pour des applications militaires de l'intelligence artificielle. Nous pourrions aussi réfléchir à ce à quoi pourraient ressembler des mesures de confiance dans le domaine de l'IA, dans un monde où il est technologiquement possible, facile et bon marché de produire et de diffuser des contenus écrits, audio et visuels fallacieux. À une époque caractérisée par des tensions et la méfiance sur la scène internationale, nous devons peut-être chercher activement des mesures de stabilité numérique pour contribuer à ralentir une éventuelle escalade de la crise.

Rien que la semaine dernière, des chercheurs de Samsung en Russie sont parvenus à créer une vidéo à partir d'une seule image, et des chercheurs d'Adobe, de Stanford, de Princeton et de l'Institut Max Planck d'informatique ont réussi à changer la bande-son d'une séquence vidéo pour littéralement modifier les propos de l'un des protagonistes. Ce qui est intéressant, c'est qu'après avoir visionné la séquence originale et la séquence modifiée, la majeure partie des participants à l'étude ont déclaré que la séquence vidéo modifiée était selon eux l'original.

En conclusion, la section A du rapport de l'organe subsidiaire 5 concerne les progrès scientifiques et techniques. Il est à noter que certaines délégations ont évoqué la nécessité de suivre les avancées scientifiques et techniques pertinentes. Je suis heureuse de vous rappeler que le 19 août, l'UNIDIR tiendra son premier dialogue sur les innovations. Cette réunion a été demandée par les États Membres dans la résolution 73/32 sur le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement. Les participants au dialogue sur les innovations se pencheront sur les progrès scientifiques et techniques qui ne sont actuellement pas traités dans le cadre des processus de désarmement existants. L'idée est d'étudier à la fois les applications qui pourraient se révéler bénéfiques et les défis ou les risques que présentent les innovations technologiques

émergentes, en vue d'aider à parvenir à une vision commune de ces technologies plutôt complexes et, bien entendu, de promouvoir la contribution des parties prenantes.

Le dialogue de cette année aura pour thème les technologies numériques. Bien sûr, il existe toute une série de processus en cours aux Nations Unies en lien avec les technologies numériques. Je viens d'en mentionner plusieurs : le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, le Groupe de travail à composition non limitée, le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique et le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les questions ayant trait aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes. Le 19 août, nous nous pencherons sur la dimension internationale des innovations numériques qui ne sont actuellement pas à l'ordre du jour du désarmement. Il s'agit notamment de l'informatique quantique, de l'Internet des objets, de la technologie de registre distribué – que bon nombre d'entre vous connaissent sous le nom de chaîne de blocs –, de l'IA et des applications militaires autres que les systèmes d'armes.

Le dialogue sur les innovations nous aidera donc véritablement à nous faire une idée des implications de ces innovations en matière de sécurité internationale, y compris, comme je l'ai dit, les applications utiles pour la réalisation des objectifs de maîtrise des armements, comme l'utilisation de la technologie de registre distribué pour créer des certificats d'utilisateur final inaltérables. Ce dialogue inaugural est organisé avec le généreux soutien de l'Allemagne, de l'Inde, du Qatar et de la Suisse. Nous nous réjouissons de vous y retrouver.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, M^{me} Vignard, pour votre exposé. Excellences, distingués représentants, je vais à présent suspendre la séance pendant quelques minutes, afin que les dispositions techniques nécessaires puissent être prises pour poursuivre dans un cadre informel et donner l'occasion aux délégations qui le souhaitent de s'exprimer librement.

La séance est suspendue à 15 h 35 ; elle est reprise à 16 h 20.

Le Président (*parle en espagnol*) : La séance reprend. Je donne à présent la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Baghaei Hamaneh (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je saisis cette occasion pour saluer votre direction professionnelle et éclairée en tant que président, ainsi que tous les efforts que vous, votre équipe et le secrétariat avez déployés.

Je souhaiterais faire cette déclaration au nom des États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires :

Le Groupe des 21 souligne une nouvelle fois que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement ayant reçu mandat de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, et il insiste sur la nécessité de préserver cette instance en renforçant sa nature, son rôle et son mandat. Nous rappelons qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour renforcer la Conférence, la revitaliser et préserver sa crédibilité en reprenant les travaux de fond, notamment les négociations sur le désarmement nucléaire. Le Groupe des 21 rappelle le document de travail sur le désarmement nucléaire qu'il a soumis et qui est paru sous la cote CD/2135, ainsi que tous les autres documents de travail qu'il a soumis à la Conférence en 2018.

Le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue de la communauté internationale. Le Groupe des 21 réaffirme sa vive préoccupation face au danger que présentent pour la survie de l'humanité la persistance des armes nucléaires et l'éventualité de leur emploi ou de la menace de leur emploi. Réaffirmant son profond attachement au désarmement nucléaire, le Groupe souligne qu'il est urgent d'ouvrir sans plus tarder des négociations sur cette question dans le cadre de la Conférence. La Conférence du désarmement doit prioritairement ouvrir des négociations sur un programme échelonné en vue de l'élimination complète des

armes nucléaires, y compris une convention sur les armes nucléaires visant à en interdire la détention, la mise au point, la fabrication, l'accumulation, le transfert et l'emploi, afin de parvenir à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable de ces armes, suivant un calendrier précis. Dans ce contexte, le Groupe rappelle son document de travail, publié sous la cote CD/2063, dans lequel il demande l'ouverture urgente, à la Conférence du désarmement, de négociations sur le désarmement nucléaire et, en particulier, sur une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction.

Le Groupe salue la proclamation officielle, pour la toute première fois, de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes tenu à La Havane (Cuba), les 28 et 29 janvier 2014. La proclamation d'une zone de paix implique l'engagement de tous les États de la région à progresser à titre prioritaire vers un désarmement nucléaire et à contribuer au désarmement général et complet. Il est à espérer qu'à la suite de cette proclamation, d'autres régions du monde se proclameront zones de paix. Le Groupe accueille avec satisfaction la Déclaration politique de Quito, adoptée lors du quatrième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes tenu à Quito (Équateur) le 27 janvier 2016, dans laquelle est réaffirmé, notamment, l'engagement de la Communauté à préserver la paix et la sécurité internationales, l'indépendance politique et le désarmement nucléaire propice à un désarmement général, complet et vérifiable. Le Groupe salue également la Déclaration politique de Punta Cana, adoptée au cinquième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes tenu à Punta Cana (République dominicaine) le 25 janvier 2017, dans laquelle est réaffirmé l'engagement de la Communauté à parvenir à l'interdiction et l'élimination totales des armes nucléaires. La Communauté réaffirme son attachement à la consolidation de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix et souligne qu'il s'agit de la toute première zone exempte d'armes nucléaires créée en application du Traité de Tlatelolco. Le Groupe se félicite de la célébration du cinquantième anniversaire du Traité de Tlatelolco le 14 février 2017 à Mexico, dans le cadre de la vingt-cinquième session de la Conférence générale de l'Organisation pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le Groupe des 21 accueille également avec satisfaction le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, connu sous l'appellation de Traité de Pelindaba, signé au Caire (Égypte) en 1996. Le Traité, qui est entré en vigueur le 15 juillet 2009, vise à empêcher le stationnement de dispositifs explosifs nucléaires et à interdire les essais de dispositifs explosifs nucléaires et le déversement de déchets radioactifs sur le continent. Afin de garantir le respect des obligations découlant du Traité, la Commission africaine de l'énergie nucléaire a été mise en place.

Le Groupe des 21 réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et il se déclare déterminé à promouvoir le multilatéralisme comme principe de base des négociations dans ce domaine. Il se félicite de la tenue, le 26 septembre 2013, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire et réaffirme son appui à la résolution 72/251 que l'Assemblée générale a adoptée sur le suivi de cette réunion. Comme l'a mentionné à juste titre l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence du désarmement en 2015, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire a montré que cette question demeure une priorité internationale majeure et mérite l'attention des plus hautes instances. Dans cet esprit, le Groupe soutient pleinement les objectifs de la résolution 72/251, en particulier l'appel qui est lancé par l'Assemblée générale pour que la Conférence du désarmement prenne au plus tôt la décision d'ouvrir des négociations sur le désarmement nucléaire, y compris sur une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi

ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction. Le Groupe des 21 fera, sur cette question, une déclaration séparée devant la Conférence du désarmement en séance plénière. Le Groupe salue également la décision de convoquer à New York, à une date restant à déterminer ultérieurement, une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour faire le point sur les progrès accomplis à cet égard. Le Groupe se félicite que le 26 septembre ait été proclamé Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, tout comme il accueille avec satisfaction l'organisation, chaque année, d'une réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale pour célébrer et promouvoir cette journée.

Le Groupe des 21 réaffirme l'importance du mécanisme multilatéral pour le désarmement. Il prend note du rapport du groupe de travail à composition non limitée chargé par l'Assemblée générale d'« élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires », et espère qu'il contribuera aux négociations sur le désarmement nucléaire à la Conférence, en particulier à la négociation d'une convention générale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction.

Le Groupe des 21 prend note de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 7 juillet 2017, lors de la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, qui s'est tenue à New York du 27 au 31 mars et du 15 juin au 7 juillet 2017, en application de la résolution 71/258 de l'Assemblée générale.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Dans l'attente de l'élimination complète de ces armes, le Groupe réaffirme qu'il est urgent de conclure, à titre hautement prioritaire, un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant pour garantir efficacement les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Le Groupe des 21 se déclare préoccupé par le fait qu'en dépit des engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires et des demandes répétées des États non dotés d'armes nucléaires en faveur de telles garanties juridiquement contraignantes, aucun progrès tangible n'a été accompli dans ce domaine. Il est encore plus préoccupant de constater que des États non dotés d'armes nucléaires ont implicitement ou explicitement fait l'objet de menaces nucléaires de la part de certains États dotés d'armes nucléaires, en violation des obligations qui leur incombent au titre de la Charte des Nations Unies. Le Groupe appelle également à engager des négociations en vue de parvenir à un accord sur une convention internationale interdisant en toutes circonstances de recourir à des armes nucléaires ou de menacer d'y recourir, conformément à la résolution 73/74 de l'Assemblée générale.

Le Groupe des 21 se déclare des plus profondément préoccupé par les pertes en vies humaines et les destructions considérables, systématiques et immédiates qu'entraînerait toute explosion nucléaire, ainsi que par les conséquences catastrophiques à long terme qu'une telle explosion aurait pour la santé humaine, l'environnement et les autres ressources économiques vitales, menaçant ainsi jusqu'à la survie des générations présentes et à venir. Le Groupe estime qu'une réelle prise de conscience des conséquences catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires doit guider toutes les démarches et initiatives et tous les engagements pris au niveau international en faveur du désarmement nucléaire, dans le cadre d'un processus sans exclusive associant tous les États.

Dans ce contexte, le Groupe des 21 partage l'avis de l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui, dans une déclaration du 23 mai 2015, faisait observer que l'on prend de plus en plus conscience des conséquences catastrophiques qu'entraînerait, sur le plan humanitaire, l'utilisation d'armes

nucléaires. À cet égard, le Groupe se félicite de la tenue de conférences sur ce thème à Oslo en mars 2013, à Mexico en février 2014 et à Vienne en décembre 2014.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires saluent l'esprit qui transparait dans les conclusions des conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. Nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires parties au Traité à mettre en œuvre l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires, ce qui conduira au désarmement nucléaire, un engagement auquel souscrivent tous les États parties en vertu de l'article VI. Compte tenu des conséquences humanitaires catastrophiques et des risques et menaces inacceptables associés à l'explosion d'une arme nucléaire, nous veillerons à coopérer avec toutes les parties prenantes en jeu dans l'action menée en vue d'interdire et d'éliminer les armes nucléaires. À cet égard, le Groupe prend note des résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-treizième session.

Le Groupe des 21 regrette que la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure d'entreprendre un travail de fond sur son ordre du jour. Le Groupe prend note des divers efforts déployés pour parvenir à un consensus sur le programme de travail de la Conférence et de toutes les décisions, initiatives et propositions ultérieures à cette fin.

Il réaffirme qu'il est urgent que la Conférence du désarmement remplisse le mandat que l'Assemblée générale lui a confié à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement et qu'elle adopte et applique un programme de travail complet et équilibré qui repose sur son ordre du jour, qui tienne compte des intérêts de tous les États en matière de sécurité et qui porte notamment sur les thématiques centrales, dont le désarmement nucléaire, conformément au Règlement intérieur et, en particulier, à la règle du consensus. Monsieur le Président, le Groupe vous encourage à n'épargner aucun effort et à continuer de mener de vastes consultations avec toutes les délégations à la Conférence afin de parvenir à cet objectif.

Le Groupe estime en outre que la promotion de l'action des mécanismes du désarmement de l'ONU repose sur la nécessité d'exercer une volonté politique, en tenant compte des intérêts collectifs de tous les États en matière de sécurité.

Tout en se déclarant profondément préoccupé par l'absence persistante de consensus s'agissant de la mise en œuvre du programme multilatéral de désarmement dans le cadre des mécanismes de désarmement de l'ONU et, en particulier, du respect, à titre de priorité absolue, des engagements pris en faveur du désarmement nucléaire, le Groupe des 21 réaffirme son appui à la convocation, dès que possible, de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et regrette vivement que cette convocation n'ait toujours pas eu lieu. Le Groupe des 21 accueille avec satisfaction les résultats obtenus par le Groupe de travail à composition non limitée, créé par l'Assemblée générale des Nations Unies en vertu de sa résolution 65/66 et en application de sa décision 70/551, qui a tenu ses sessions de fond en 2016 et 2017 sous la présidence avisée de l'Équateur, et qui a adopté par consensus des recommandations relatives aux objectifs et à l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire, lesquelles réaffirment l'importance des mécanismes de désarmement actuels des Nations Unies et envisagent des moyens de les renforcer et d'en améliorer l'efficacité. Le Groupe des 21 se félicite de l'approbation, par l'Assemblée générale, du rapport du Groupe de travail à composition non limitée et des recommandations de fond qui y sont énoncées.

Le Groupe des 21 réaffirme l'importance de la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et il prend note de la décision figurant dans la résolution 73/546 de l'Assemblée générale, par laquelle il est confié au Secrétaire général le soin de convoquer une conférence en vue de l'élaboration d'un traité sur la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de

destruction massive. Le Groupe appelle tous les États à appuyer activement la tenue de cette conférence et à contribuer à sa réussite.

Les membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se déclarent déçus et profondément inquiets de ce que trois États parties, dont deux auxquels incombe une responsabilité particulière en tant que dépositaires du Traité et en tant que coauteurs de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, aient bloqué l'adoption par consensus du projet de document final de la neuvième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, lequel portait notamment sur le processus visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, tel qu'énoncé dans la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Ce refus pourrait nuire aux efforts tendant à renforcer globalement le régime du Traité. Le Groupe des 21 réaffirme que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient constitue encore la base sur laquelle une telle zone doit être créée et que cette résolution reste d'actualité jusqu'à sa pleine application. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires expriment aussi leur profonde préoccupation quant au fait que la résolution de 1995 n'a pas été appliquée et, selon les termes du paragraphe 6 de la résolution, engagent « tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à offrir leur coopération et à n'épargner aucun effort pour faire en sorte que soit rapidement créée par les parties régionales une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive (...) au Moyen-Orient », et affirment à nouveau que les coauteurs de ladite résolution doivent prendre sans plus tarder toutes les mesures qui s'imposent aux fins de sa pleine mise en œuvre. Le Groupe des 21 se déclare extrêmement préoccupé par le fait que, la résolution de 1995 n'étant toujours pas appliquée – ce qui contrevient aux décisions prises aux Conférences des Parties chargées de l'examen du Traité pertinentes –, la crédibilité du Traité s'en trouve entamée et le savant équilibre entre ses trois piliers rompu, sachant que la prorogation indéfinie du Traité est inextricablement liée à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Dans ce contexte, le Groupe des 21 réaffirme qu'il est urgent qu'Israël adhère sans plus tarder au Traité et que toutes ses installations nucléaires soient soumises aux garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'absence d'accord sur un document final risquant d'affaiblir le régime établi par le Traité, les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité insistent sur la validité non entamée des engagements pris en 1995, 2000 et 2010, en particulier l'engagement sans équivoque en faveur du désarmement nucléaire, et réclament la pleine mise en œuvre, sans retard, de ces engagements.

Le Groupe est conscient qu'il est important de poursuivre les consultations sur la question de l'éventuel élargissement de la composition de la Conférence du désarmement.

Il souligne qu'il est urgent de remédier à l'actuelle dichotomie entre, d'une part, l'absence de progrès sur le désarmement et, d'autre part, l'intensification des efforts en faveur de la non-prolifération et l'attention toujours plus grande qui y est portée. Le Groupe appelle tous les États membres à manifester, à titre prioritaire, leur appui et leur engagement en faveur de l'éducation au désarmement et à la non-prolifération d'une façon équilibrée et globale dans le cadre des programmes de formation et de bourse proposés par les Nations Unies. Dans ce contexte, le Groupe salue la mise en place par l'Inde en 2019 du Programme annuel de bourses d'études sur le désarmement et la sécurité internationale.

Enfin, le Groupe reconnaît également qu'il importe de renforcer les échanges entre la société civile et la Conférence du désarmement, conformément aux décisions prises par la Conférence, et il continue d'appuyer le renforcement de l'interaction de la Conférence avec la société civile. À cet égard, le Groupe salue la

tenue du Forum de la Conférence du désarmement et de la société civile le 19 mars 2015, et celle du deuxième forum informel de la société civile le 22 juin 2016, ainsi que la tenue du dialogue entre la Conférence du désarmement et la société civile le 17 août 2018.

Je souligne une nouvelle fois qu'il s'agissait là de la déclaration générale du Groupe des 21 à la Conférence du désarmement. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le président (*parle en espagnol*): Je vous remercie, Excellence, pour votre intervention au nom du Groupe des 21 et pour vos aimables paroles à l'adresse de la présidence.

D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Comme cela ne semble pas être le cas, avant de clore la séance, j'ai le plaisir de vous informer qu'à la suite de vastes consultations bilatérales et de réunions de groupes régionaux, la présidence a demandé au secrétariat de diffuser la première version révisée du programme (Rev.1). Cette version révisée, qui a été diffusée il y a quelques minutes par le secrétariat, tient compte des observations formulées en séance plénière la semaine dernière et lors des consultations menées jusqu'à présent.

J'ai eu l'honneur de participer, aux côtés de 30 ambassadeurs et membres de délégations, à des réunions bilatérales qui se sont avérées extrêmement utiles pour améliorer cette première version révisée. Je tiens toutefois à souligner que je resterai à l'écoute de vos préoccupations et propositions et que je compte intégrer vos observations dans le projet de programme de travail, que je présenterai en temps voulu à une séance ultérieure. Vous pourrez constater que la présidence s'est efforcée de reconnaître l'importance des travaux des organes subsidiaires établis en 2018, d'uniformiser les mandats des groupes de travail et de désigner un mécanisme spécifique pour assurer la continuité de nos travaux en vue de l'élaboration d'un programme pluriannuel – une proposition présentée par plusieurs délégations à la séance plénière de jeudi dernier, le 6 juin.

Vous êtes invités à étudier cette nouvelle proposition dans un esprit positif, et je peux vous assurer que la présidence agira en toute transparence et continuera de progresser dans les consultations de la manière la plus ambitieuse et la plus ouverte possible.

À la réunion qui se tiendra demain, le 13 juin, après le débat de fond sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les délégations pourront formuler des observations plus spécifiques sur la version de base et le programme de travail ; et nous entendrons volontiers les premières observations sur la version révisée diffusée il y a quelques minutes.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude à toutes les délégations qui ont participé aujourd'hui de manière constructive aux consultations de la présidence et aux séances plénières. Nous avons travaillé en toute transparence et ouverture, et sommes ainsi parvenus à consulter de nombreuses délégations et à adapter les projets de la présidence et notre proposition pour un programme de travail. À cet égard, je vous invite une nouvelle fois à participer activement à ce processus.

Une autre délégation souhaiterait-elle prendre la parole ? Comme cela ne semble pas être le cas, nos travaux sont terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière se tiendra demain, le 13 juin 2019, et sera une séance thématique sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Les participants entendront les déclarations de M. Andrey Belousov, Ambassadeur et Représentant permanent suppléant de la Fédération de Russie, de M. De Aguiar Patriota, Ambassadeur et Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, et de M. Daniel Porras, de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

Je compte également poursuivre notre discussion sur le programme de travail, et les éventuelles observations préliminaires sur la première version révisée du programme de travail seront les bienvenues. La présidence, avec le soutien du secrétariat, a prévu de tenir, si nécessaire, une réunion demain après-midi, afin que les délégations puissent présenter

leurs idées, avis et propositions, sur la base desquels nous étudierons la possibilité de présenter une deuxième version révisée.

La séance est levée à 16 h 45.